Image not found or type unknown

Prescription action en réduction

Par **Guillaume**, le **13/12/2012** à **16:30**

Nous sommes deux héritiers frère et sœur.Nos parents nous ont donné en avancement d'hoirie en août 1982 un appartement chacun.Mon père en bien propre à ma sœur et mon père et ma mère en commun à moi.Leurs prix ont évolués très différemment a l'avantage de ma sœur. Notre père est décédé le 14/4/1984 et le partage de sa succession n'a jamais été fait. Notre mère est décédée le 16/2/2012.
Une action en réduction sur la succession de mon père est-elle toujours possible? (prescription trentenaire?)
Si je ne peux le faire, ma sœur le demandera sur la succession maternelle et je serai obligé de lui reverser les 2/3 de la valeur de mon appartement (le testament de ma mère est en sa faveur) et elle restera avec le sien.
Merci de votre aide

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés